

Soins, précarité et migrants

Suite de la fiche 57

"Comme le reste de la population les immigrés travaillent en majorité dans le secteur tertiaire, mais une plus faible part que les non immigrés (67% contre 72%). Ils sont sur-représentés dans la catégorie des services aux particuliers, c'est l'inverse pour le secteur éducation santé. Le BTP emploie 14% de la population immigrée, 5,6% des non immigrés."¹⁰

Les étrangers et les immigrés : quelle santé au travail ?

Les migrants plus vulnérables : accidents du travail et maladies professionnelles

"En France, les atteintes liées au travail concernent chaque année environ mille décès par accidents du travail, trois mille décès par cancers dus à l'amiante, sans parler des centaines de milliers d'autres accidents du travail et maladies professionnelles laissant les victimes handicapées. Parmi eux, les travailleurs étrangers ou issus de l'immigration sont sur-représentés."⁸

Au regard des données concernant la cessation d'activité chez les seniors (50 à 59 ans), "on remarque que le motif de départ à la retraite est moins fréquemment évoqué chez les immigrés par rapport aux non-immigrés : 9% contre 26%. Le fait que beaucoup n'aient accompli qu'une partie de leur cursus professionnel en France et n'aient pas validé le nombre de trimestres requis pour prétendre à une retraite complète pourrait expliquer cette différence. Par contre, les immigrés sont plus nombreux à donner pour cause, les raisons de santé et la fin d'emploi, à la fin d'activité."¹⁰

Les travaux menés dès les années 1980 sur les travailleurs migrants mettent en avant une fréquence plus élevée d'accidents du travail chez les étrangers et une exposition plus grande aux maladies professionnelles (notamment du fait que 2/3 des maladies professionnelles sont liées aux métiers du BTP, secteur dans lequel on retrouve fortement les étrangers).

Les anciens travailleurs fortement touchés

"Une enquête en cours sur les cancers d'origine professionnelles en Seine-Saint-Denis, permet la reconstitution systématique des parcours professionnels de patients atteints de cancers dans trois hôpitaux du département. Dans la moitié des cas, les patients ont moins de 60 ans. Parmi ces derniers, nombreux sont les travailleurs étrangers ou issus de l'immigration, notamment maghrébine."⁸

"La principale lutte en matière de santé au travail des dix dernières années a été celle de l'amiante... Elle n'a cependant pas permis d'agir sur l'inégalité de traitement entre travailleurs français et étrangers. Un acquis important : l'accès à la cessation anticipée d'activités des anciens travailleurs de l'amiante. (...) Figurent sur cette liste les principaux donneurs d'ordre concernés et les grandes entreprises... en revanche on compte peu d'entreprises... surtout lorsqu'il s'agit de celles situées en fin de cascade de sous-traitance. Or, dans les années d'usage intense de l'amiante (50-90), ce sont celles qui comptaient la plus forte proportion de travailleurs immigrés."⁸

Les jeunes sont aussi fortement touchés

De plus, "un accident du travail sur quatre touche un jeune de moins de vingt-cinq ans, alors que les jeunes de cette tranche d'âge ne représentent en moyenne que 7% de la population salariée ayant un emploi. Les jeunes d'origine ouvrière sont les plus touchés. Parmi eux, nombreux sont ceux issus de l'immigration"⁸.

Depuis la fin des années 70, la sous-traitance et l'intérim sont un mode de gestion d'emploi et des risques. L'emploi par sous-traitance dans le BTP, les travaux agricoles saisonniers, les services (nettoyages par exemple) est monnaie courante et les risques d'accident du travail ou de maladies professionnelles sont grands : rythmes et horaires de travail irréguliers, charges lourdes, manipulation et inhalation de produits ...

"Tous les indicateurs de consommation de soins des travailleurs migrants en foyers sont proches de ceux de la population ouvrière française. Par exemple, les isolés vieillissants consultent plus souvent des médecins généralistes et sous-consomment les soins spécialisés. Les traumatismes et les affections sont dépistés moins tôt et se traduisent fréquemment par des hospitalisations. Les sur-consommations de tabac et une hygiène alimentaire défectueuse entraînent aussi une sur-morbidité. Ces indicateurs se combinent avec des spécificités en raison des formes de maladies professionnelles et de poly-expositions aux accidents du travail."⁹



□ Sources

- 1 Santé et recours aux soins des populations vulnérables, P. Chauvin, I. Parizot, Paris, Inserm, 2005, 325p. (coll. Questions en santé publique)
- 2 La santé des migrants en France, in Revue Européenne des Migrations Internationales, volume 6, n°3, 1990, pp.99-174
- 3 La santé des migrants - Etat des lieux et perspectives, Actes du 3ème colloque européen de Migrations Santé France, d'octobre 2002 à Paris, in Migrations Santé, H-S n°1, 2003, 558p.
- 4 Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées, 2005 - 2008, Strasbourg, Préfecture de la Région Alsace, (p.29) 98p.
- 5 Santé et soins en Alsace, diagnostic partagé ARH/URCAM, Alsace, Strasbourg, ARH/URCAM Alsace, janvier 2005, 156p.
- 6 Santé, inégalités et ruptures sociales dans les ZUS d'Ile-de-France, I. Parizot, P. Chauvin, JM Findion, S. Paugam, Paris, Inserm, Ined, juin 2003, p.30
- 7 Enquête réalisée en 2001 auprès de 525 personnes de quartiers ZUS répartis dans des communes d'Ile-de-France. In Santé et recours au soins des populations vulnérables, P. Chauvin, I. Parizot, Paris, Inserm, 2005, pp.17-60
- 8 Accès aux soins des étrangers : entre discriminations et inégalités, Actes de la journée du 15 octobre 2003, Paris, Gisti, février 2004, 35p. (coll. Les journées d'Etudes)
- 9 Les séminaires de l'Adri, le vieillissement des migrants dans les foyers, M Bernardot, in Hommes et Migrations n°1219, mai-juin 1999, pp.99-102
- www.risquesprofessionnels.ameli.fr : le site des Accidents du travail et des Maladies Professionnelles
- 10 Santé au travail des immigrés, Dr François Becker, Alsace Santé Travail 67 (AST), novembre 2005, 15p.
- 11 Des travailleurs immigrés face aux atteintes professionnelles, in Plein droit n°14, juillet 1991. Article téléchargé sur www.gisti.org